

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2014

Publication : 17/03/2014

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 14 MARS 2014

DECISION

Numéro 14 – 03 – 019

Décision 6 : La proposition de modification du règlement intérieur relatif aux procédures du code des marchés publics.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 10 mars 2014, s'est réuni le 14 mars 2014 à partir de 10 heures en Mairie de Saint Héand au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs Jean-Paul Burdin (Vice-président) ; André Cellier (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Par délibération du 27 février 2014, le conseil d'administration a délégué auprès de son président sa compétence en matière d'approbation des marchés à procédure adaptée, et ceci jusqu'à l'installation du nouveau conseil d'administration (fin juin 2014).

Afin de prendre en compte cette délibération, il convient de modifier le règlement intérieur relatif aux procédures du code des marchés publics qui avait été adopté par le bureau le 19 janvier 2012.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2014

Publication : 17/03/2014

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau prend connaissance du nouveau règlement intérieur relatif aux procédures du code des marchés publics et autoriser le président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT